

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 14 DECEMBRE 2012

Afférents au Comité Syndical	226
En exercice	226
Qui ont pris part à la délibération	115

L'an deux mille douze

et le : 14 décembre

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation

04 décembre 2012

·
·

Nombre de Membres présents : 115

Date d'affichage

14 décembre 2012

Madame Chantal CARPENTIER, est élue secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF
(SPANC)**

**REDEVANCE
D'ENTRETIEN DES
INSTALLATIONS**

VOTE :

POUR : 115

CONTRE : 0

**DELIBERATION
N° 2012/24**

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC)
REDEVANCE D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS**

Après avis du Conseil d'Exploitation du SPANC et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 115 voix pour et 0 voix contre, fixe comme suit les redevances pour l'entretien facultatif des installations d'assainissement non collectifs :

A) Service d'entretien de BASE (Limité à la vidange des ouvrages) :

Redevance annuelle

- | | |
|---|-----------------------|
| 1) FTE volume ≤ 6000 litres | : 35,00 € H.T. |
| 2) FTE volume 6000 litres ≥ volume ≤ 12000 litres | : 60,00 € H.T. |

Redevance forfaitaire au service rendu (tous les 4 ans)

- | | |
|---|------------------------|
| 1) FTE volume ≤ 6000 litres | : 140,00 € H.T. |
| 2) FTE volume 6000 litres ≥ volume ≤ 12000 litres | : 240,00 € H.T. |

B) Service d'entretien TOTAL (Entretien complet) :

Redevance annuelle

- | | |
|---|------------------------|
| 1) FTE volume ≤ 6000 litres | : 80,00 € H.T. |
| 2) FTE volume 6000 litres ≥ volume ≤ 12000 litres | : 120,00 € H.T. |

Des plus-values pourront être proposées au coup par coup en fonction des particularités techniques des filières (filières compactes, bac dégraisseur, poste de relevage etc.)

Et approuve les modèles de convention à conclure avec les usagers

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 14 décembre 2012
